

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 25 mars 2023

Convocation transmise
le : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois - le samedi 25 mars 2023

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 21
Votants : 21

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Gil AVEROUS, Didier BARACHET, Eric BERGOUGNAN, Patrice BOIRON, Francis DAILLY, Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Thierry EUMONT-CAMUS, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Chantal MONJOINT, Jean-Michel MOREAU, Jean-Pierre NANDILLON, Patrice PERRAT, Lionnel PERROT, Catherine RUET, François RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Dominique TOURRES,

Résultats du vote

Voix « pour » : 21
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre PASCAUD à Eric CHALMAIN

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
27 mars 2023

Etaient absents et excusés

Pierre CHARON
Claire DE TARLE
Nathalie DIOT
Alexandre FILLONNEAU
Tony IMBERT
Annabelle LELONG
Valentin MATHEY
Gilles NEMPONT
Christophe VANDAELE

Dossier n° 2023-003-002

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Sous la présidence de Delphine GENESTE, le Comité Syndical examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		887 596,63 €		8 481 262,57 €	- €	9 348 859,20 €
Opérations de l'exercice	7 575 055,24 €	9 150 309,15 €	1 538 700,41 €	1 493 424,10 €	9 113 755,65 €	10 643 733,25 €
TOTAUX	7 575 055,24 €	10 017 905,78 €	1 538 700,41 €	9 974 686,67 €	9 113 755,65 €	19 992 592,45 €
Résultats de clôture		2 442 850,54 €		8 436 986,26 €		10 878 836,80 €
Restes à réaliser			12 438 864,69 €	4 003 033,04 €	8 436 831,65 €	
TOTAUX CUMULES	7 575 055,24 €	10 017 905,78 €	13 977 565,10 €	13 977 719,71 €	17 549 587,30 €	19 992 592,45 €
Résultats définitifs		2 442 850,54 €		154,61 €		2 443 005,15 €

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif joint en annexe établi suivant l'instruction comptable M14.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité de:

- Adopter le Compte Administratif 2022 du budget principal;
- Approuver l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.